AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0891
FR0004076891-FS0363

28 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 avril 2017, la société anonyme Swiss Life Gestion Privée[1] (7 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE FLO et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 370 000 actions GROUPE FLO représentant autant de droits de vote, soit 3,40% du capital et 2,00% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GROUPE FLO sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Swiss Life Banque Privée, elle-même contrôlée à 60% par la compagnie d'assurance Swiss Life et à 40% par le groupe Vieil. La société Swiss Life Gestion Privée déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 40 271 427 actions représentant 68 438 633 droits de vote.